

La lettre des Agrégés d'Aquitaine



N° 20

19 décembre 2018

Elections Professionnelles : Le SE-UNSA renforce encore sa représentativité, grâce à vous.

Toute l'équipe du SE-UNSA de Bordeaux vous remercie de votre soutien aux élections professionnelles. C'est parce que vous avez voté, fait voter, relayé les valeurs de notre syndicat que nous parvenons collectivement à ce résultat. Continuons tous à défendre notre syndicalisme réformiste et nos valeurs éducatives !

Dans l'académie de Bordeaux, comme au niveau national, la représentativité du SE-UNSA est renforcée.

Au niveau national, nous maintenons nos 4 sièges au CTM, instance de négociation avec le Ministère. Si nous ne gagnons pas de siège en CAPN, le SE-UNSA progresse tout de même puisque le nombre de voix exprimées en sa faveur augmente pour atteindre 1430. Nous devons continuer à défendre nos valeurs dans le corps des agrégés !

Au niveau local, nous maintenons notre siège en CAPA, avec 111 voix.

Sont élus pour le grade de la Classe Normale : **Anne MARCHAND** professeure de mathématiques au Lycée Albert Claveille de Périgueux (Titulaire), et **Laurent LAGAILLARDIE** professeur d'éco-gestion au Lycée Gustave Eiffel de Bordeaux (Suppléant).

Bienvenue dans l'équipe à Laurent !

Les élus comme les militants de toutes les sections départementales seront à vos côtés, durant les 4 années à venir, pour porter haut et fort vos préoccupations professionnelles, obtenir de réelles améliorations sur vos conditions de travail, et défendre l'enseignement public et laïque.

Le SE-UNSA vous remercie pour la confiance que vous lui accordez et vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année et de bonnes vacances particulièrement méritées.

Vous trouverez en utilisant les liens ci-dessous l'ensemble des résultats :

- académiques : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article1219>

et

- nationaux : <http://enseignants.se-unsa.org/-Elections-2018->

- le détail pour la CAPN des Agrégés : <http://enseignants.se-unsa.org/Resultats-de-la-CAPN-des-professeurs-agreges>



#AgirAvecVous

Allègement de service 2019/2020 Aménagement d'emploi du temps 2019/2020

Urgent :

Les demandes écrites doivent être transmises par la voie hiérarchique au service SARH du Rectorat pour le **vendredi 21 décembre 2018** et en deux exemplaires.

Les décisions d'attribution d'allègement de service et d'aménagement d'emploi du temps seront prises courant juin 2019.

Voir circulaire rectorale en pièce jointe.

Réforme du lycée et carte des formations

Le Groupe de Travail préparatoire au CTA relatif à la carte des formations et à la réforme du lycée s'est tenu mercredi 12 décembre 2018. Le projet de la nouvelle carte des enseignements de spécialité (ES), des enseignements optionnels (EO) et des options nous a été présenté pour chaque établissement. Elle sera rediscutée en CTA jeudi 20 décembre 2018.

Initialement prévu en janvier 2019, ce CTA a dû être avancé suite aux annonces du Ministre promettant aux familles qu'elles connaîtraient les formations offertes dans leur établissement de secteur avant les vacances de Noël.

Une fois encore, le Ministre nous oblige à travailler au pas de charge, sans réel temps de concertation. Le SE-UNSA déplore vivement ce calendrier qui ne permet pas la concertation avec les collègues et qui empêche les organisations syndicales de faire leur travail correctement !!

Le Recteur de notre académie a transmis à chaque établissement, dès le mois de novembre, son projet d'ouverture. Il a demandé à chaque chef d'établissement de discuter de cette carte avec le conseil pédagogique, voire un conseil pédagogique élargi.

Si certains chefs d'établissement ont respecté ce cahier des charges, force est de constater, au vu des remontées de terrain que nous avons, que tous n'ont pas respecté ces consignes. Les collègues de certains établissements constatent avec amertume que la réforme du lycée leur est imposée, sans aucune réflexion collective locale.

Aussi, n'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions relatives à la carte des formations prévue dans votre établissement.

Par ailleurs, le recteur de notre académie a souhaité proposer très largement l'enseignement de spécialité NSI. Si le SE-UNSA soutient cette démarche, il sera particulièrement attentif à la formation des personnels, tant au niveau local que national.

Mutations inter-académiques



La mutation inter-académique est un enjeu particulièrement important car elle conditionne votre vie de famille et professionnelle.

Pour un suivi efficace, adressez-nous dès à présent une copie de votre dossier, accompagné de toutes les pièces justificatives. Sans votre dossier, nous ne pouvons pas contrôler votre barème, seul élément pris en compte pour votre affectation.

Rappel calendrier :

Consultation barème sur SIAM du 16 janvier au 23 janvier 2019. **Vérifier votre barème dès le 16 janvier 2019 et contactez-nous immédiatement si vous constatez une erreur.**

Résultats du mouvement inter du 26 février au 8 mars 2019.

Formulation des vœux intra à partir du 11 mars, calendrier propre à chaque académie.

Avancement d'échelon 7^{ème} et 9^{ème}

L'avancement d'échelon est désormais automatique et sur un rythme unique pour tous les échelons. Cependant, il est possible d'avoir un avancement accéléré (Boost), lors du passage aux 7^{ème} et 9^{ème} échelons. C'est le résultat du rendez-vous de carrière des 6^{ème} et 8^{ème} échelons qui le conditionne.

La CAPA d'avancement devrait se tenir en janvier prochain. La date n'est pas encore connue.

Si vous avez eu votre rendez-vous de carrière en 2017-2018, votre avancement sera étudié lors de la CAPA de janvier. N'hésitez pas à nous retourner la fiche de suivi "Rendez-vous de carrière" jointe à cette lettre, après l'avoir complétée.

Demandes d'exercice à temps partiel pour l'année scolaire 2019-2020

La campagne du temps partiel a débuté et vous devez transmettre votre formulaire de demande par la voie hiérarchique au plus tard le **vendredi 18 janvier 2019**.

Plus d'info : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/spip.php?article1220>



ADHÉREZ

Adhérez au SE-Unsa

Pour être accompagné.e dans votre carrière ou tout simplement pour soutenir notre travail : Rejoignez- nous !

Le mois d'octobre c'est le bon mois pour adhérer (paiement CB/Chèque/plusieurs mensualités). Déductible à 66 % des impôts voire 100 % si vous êtes aux frais réels.

J'adhère en cliquant ici !

Les responsables académiques du SE-UNSA :

Christian BASSET Secrétaire Académique Elu au CTA	L.P. Dassault à MERIGNAC	Anne MARCHAND Elue à la CAPA des agrégés et FPMA	LPO Albert Claveille à PERIGUEUX
Christine MOINE-UIBER Responsable académique 2nd degré Elue à la CAPA des Certifiés	Lycée Brémontier à BORDEAUX	Laurent LAGAILLARDIE Elu à la CAPA des agrégés et FPMA	LPO G. Eiffel à BORDEAUX
Evelyne FAUGEROLLE Elue à la CAPA des certifiés et au CTA	Collège Les Lesques à LESPARRE	Sophie MERCADAL Elue à la CAPA des certifiés	Collège d'Albret à DAX
Patricia ESCAPIL Elue au CTA et à la CAPA des certifiés	Collège Aturri à ST-PIERRE D'IRUBE	Christelle LABATUT Elue à la CAPA des certifiés	Collège Rosa Bonheur à BRUGES
Catherine AMBEAU Responsable Académique "Entrants dans le métier"	L.P. Ph. de Gerde à PESSAC	Vincent FAUVEL Elu à la CAPA des certifiés	Collège Ausone à BAZAS

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux
33 bis rue de Carros
33800 BORDEAUX

Tel : 05 57 59 00 20

Mail : ac-bordeaux@se-unsas.org

Site internet : <http://sections.se-unsas.org/bordeaux/>

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette infolettre du SE-UNSA de Bordeaux, merci d'envoyer un mail à ac-bordeaux@se-unsas.org